

## Vous informez une priorité

Cette plaquette vous informe des dispositions à prendre en cas d'accident conduisant les pouvoirs publics à activer un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

De forts progrès en matière de sécurité industrielle ont été réalisés ces dernières années. Néanmoins, le risque 0 n'existant pas, les conséquences d'un éventuel accident majeur doivent être prises en compte dans les aspects organisationnels de sécurité. Le voisinage de la plateforme peut être concerné et c'est pourquoi, l'information des populations fait partie des objectifs prioritaires des industriels.

Pouvoirs publics, collectivités locales et industriels travaillent ensemble pour la sécurité de tous.

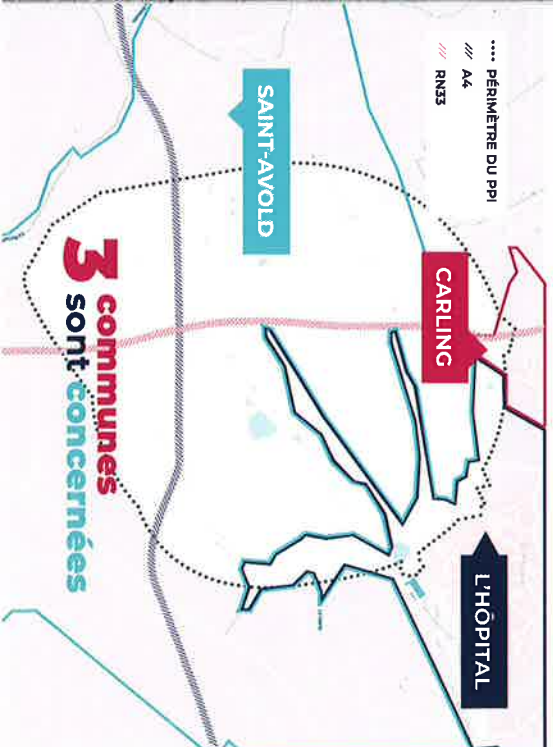
### Qu'est-ce qu'un PPI ?

Le plan particulier d'intervention, ou PPI, est un plan d'urgence propre à la plateforme. Il est déclenché par le préfet lorsque survient un accident susceptible d'avoir des conséquences au-delà des limites du site industriel. Il définit l'organisation des secours et les méthodes d'intervention en cas d'urgence.



## Les communes concernées

Les populations concernées par les risques industriels majeurs sont celles qui vivent ou travaillent à l'intérieur du périmètre PPI, représenté sur la carte par le cercle en pointillé.



## Les moyens d'alerte

En cas d'accident majeur, vous serez alertés :



### Par une sirène

- Elle émet un son modulé, montant puis descendant
- Ce son est composé de 3 cycles d'1 minute et 41 secondes, séparés par un intervalle silencieux de 5 secondes



### Par un système d'alerte téléphonique automatique

- Les 3 communes sont équipées d'un système de télé-alerte permettant de générer un appel ou un message sur les numéros de téléphones fixe et portable que vous avez déclarés auprès de votre mairie
- Ce message vous précisera les premières consignes à appliquer



### Cf ne pas couper

Les entreprises de la plateforme testent leur sirène PPI le 1<sup>er</sup> mercredi du mois à midi



### Par la radio

- Dès que vous entendrez la sirène d'alerte de votre commune ou que vous recevrez un message téléphonique d'alerte, écoutez la radio sur les stations de France Bleu Lorraine Nord 98.8 MHz ou [www.radiofrance.fr](http://www.radiofrance.fr)
- Sur ces fréquences, les pouvoirs publics vous informeront régulièrement de l'évolution de la situation

### Par internet

- Les consignes du préfet seront aussi accessibles via le site internet : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) et sur les réseaux sociaux
- @Prefet57
- Vos mairies peuvent également vous tenir informés via leurs sites internet

## Les bons réflexes

Selon la nature des produits impliqués, un accident peut entraîner un incendie, une explosion, ou une émission de produit toxique.

L'important est de se protéger à titre préventif et ce, dès les premières minutes de l'alerte. **Mettez-vous rapidement à l'abri chez vous, dans votre lieu de travail ou dans le bâtiment le plus proche**



Ne restez pas à l'extérieur, ni dans votre véhicule



Si vous êtes dehors ou circulez en voiture, n'essayez pas de rentrer à votre domicile : entrez dans le bâtiment en dur le plus proche (immeuble, maison, etc.)



Reprenez les animaux domestiques



Fermez les portes, les volets et les fenêtres



Arrêtez la ventilation, le chauffage, la climatisation et caféutez les ouvertures et les aérations



Si vous ressentez une gêne, placez un linge humide contre votre visage et respirez à travers



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, restez à l'abri



Vos enfants sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes



Evitez de passer des appels téléphoniques



Les réseaux doivent rester disponibles pour les services de secours



Tenez-vous informés par la radio et par internet



Tant que l'alerte n'est pas levée, restez confinés



Ecoutez France Bleu Lorraine Nord 98.8 MHz qui diffusera des bulletins réguliers



Suivez les sites internet, les comptes Twitter et Facebook officiels de la préfecture de la Moselle et de votre mairie

Une éventuelle décision d'évacuation peut être prise par le Préfet après analyse de la situation avec les services.

## L'alerte est terminée

- Vous entendez le signal de fin d'alerte
- Son continu de 30 secondes



30 s

## Vous pouvez sortir de votre lieu de mise à l'abri



# La plateforme Chemesis, un acteur historique

La plateforme industrielle de Carling - Saint-Avold s'est développée au début des années 1950 avec l'activité minière. Elle a connu de profondes mutations évoluant de la carbochimie à la pétrochimie pour être aujourd'hui spécialisée dans des domaines d'avenir :

- ▶ les énergies
- ▶ les matériaux
- ▶ la chimie de base et de spécialités
- ▶ les polymères
- ▶ les résines
- ▶ les gaz industriels

La plateforme Chemesis rassemble de nombreuses **entreprises leaders** dans leurs domaines ainsi que des laboratoires de recherche internationaux.

Elle constitue l'une des **richesses industrielles** du territoire et participe notamment à la **vie**

économique locale à travers l'emploi et le développement de l'industrie verte.



La plateforme de Carling - Saint-Avold a été rebaptisée Chemesis en 2013, date à laquelle les industriels ont renforcé leur collaboration pour l'avenir de la plateforme.

## Des industriels engagés pour la sécurité

Les industriels partagent une valeur commune : la **sécurité**. Leur engagement : **réduire les risques** à la source et assurer pour la **sécurité des populations riveraines** et de **leurs salariés**.

Pour ce faire, ils disposent de procédures d'exploitation éprouvées, **forment leurs collaborateurs** à la conduite des installations, **gèrent les risques** à travers des systèmes de management, **réalisent des études de dangers**, des **études d'impacts environnementaux** et **sanitaires**. Des plans internes sont établis et testés périodiquement par des exercices. Enfin, les services de l'Etat procèdent à des inspections des installations plusieurs fois par an.



## Faire aux Questions

*Qui prend en charge mes enfants s'ils ne sont pas avec moi au moment de l'accident ?*

Si ils sont à l'école, ils sont sous la responsabilité des enseignants, qui sont formés et connaissent les bons réflexes. Dans tous les cas, les enfants doivent appliquer la consigne de base : se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

*En cas d'alerte, que dois-je faire si je suis au volant ?*

A moins d'être à proximité immédiate de votre domicile, ne tentez pas de finir votre trajet jusqu'à chez vous. Garez-vous dès que possible en prenant soin de ne pas bloquer la circulation des secours. Puis, mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

*Si je ne suis ni à mon domicile, ni au travail, dans quel type de bâtiment puis-je m'abriter ?*

En zone urbaine, privilégiez les commerces pour vous mettre à l'abri. En zone rurale ou exclusivement résidentielle, présentez-vous à la première habitation possible, susceptible de vous accueillir. Pensez aussi aux bâtiments publics ou accueillant du public : gymnase, salle des fêtes, poste de police, mairie, maison médicale.

Campagne  
d'information  
et de prévention

RISQUES  
INDUSTRIELS  
MAJEURS



Plateforme Chemesis  
57501 Saint-Avold Cedex



Retrouvez cette plaquette sur le site internet  
[www.plateforme-chemesis.com](http://www.plateforme-chemesis.com)